

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Adopté

N° AS485

AMENDEMENT

présenté par
M. Hetzel, rapporteur

ARTICLE 10

I. – À l’alinéa 6, substituer au mots :

« pour l’exercice »

les mots :

« dans le cadre ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.